

Alors il s'agit de services essentiels, et il n'est pas normal que chaque fois le cas soit déféré au député et que chaque citoyen des villages téléphone sans arrêt pour avoir un service. Je pense que c'est la responsabilité de Logistec ou du ministère des Transports de faire des arrangements convenables pour bien desservir ces endroits.

* * *

[Traduction]

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LES BLESSURES SUBIES PAR LE RÉGIMENT AÉROPORTÉ AU COURS DES MANŒUVRES D'HIVER

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai déclaré que nous pouvions vanter tant que nous voulions les nouveaux navires, avions ou blindés, mais que ces véhicules ne valaient que ce que valent les hommes et les femmes qui les manœuvrent. Ces militaires, hommes et femmes, acquièrent de la compétence et demeurent prêts pour l'action grâce à des programmes de formation destinés à améliorer et à maintenir leur promptitude de réaction. Mais ils ne peuvent bien utiliser le matériel que si celui-ci est à la fois efficace et sûr.

La semaine dernière, tandis qu'ils exécutaient des manœuvres d'hiver au lac Round, sur les 400 parachutistes du Régiment aéroporté du Canada, une soixantaine a subi des blessures. Au moins deux des blessures ont été causées par des parachutes qui se sont emmêlés. Jusqu'à présent, toutefois, on n'a pas encore expliqué comment les autres parachutistes se sont blessés lors de ces exercices. Tant les civils que les militaires reconnaissent que le service militaire comporte un haut degré de risques pour la personne. En fait, en temps de guerre, nous demandons aux membres de nos forces armées de risquer leur vie pour le Canada. Mais nous attendons-nous à ce qu'ils mettent leur vie en péril en temps de paix aussi?

Étant donné qu'un grand nombre des parachutistes ont été blessés, j'exhorte le ministre de la Défense nationale (M. Blais) à ordonner immédiatement la tenue d'une enquête sur les incidents qui ont eu lieu au lac Round, afin que l'on sache comment les blessures ont été occasionnées et comment éviter dorénavant de faire courir des risques inutiles à nos militaires dans les futurs programmes de formation.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX VERSEMENTS EFFECTUÉS PAR LES CAISSES D'INDEMNISATION DES TRAVAILLEURS

M. Jack Burghardt (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, j'ai appris une chose dernièrement qui m'inquiète beaucoup. A cause des amendements qui ont été apportés à la loi de l'impôt sur le revenu lorsque le projet de loi C-139 a été adopté, les versements effectués par les caisses d'indemnisation des travailleurs sont maintenant comptés dans le calcul du revenu imposable. Ces modifications permettront à ceux qui retirent des prestations des caisses d'indemnisation de participer au Régime de pensions du Canada, ce qui leur permettra d'avoir un meilleur revenu lorsqu'ils atteindront 65 ans. Mais ces modifications

Article 21 du Règlement

ont eu, par contre, des conséquences imprévisibles sur lesquelles il faudrait se pencher immédiatement.

Les vieillards, qui reçoivent des prestations du supplément du revenu garanti et l'allocation du conjoint, doivent maintenant déclarer les prestations des caisses d'indemnisation comme revenu imposable. Le supplément du revenu garanti et l'allocation du conjoint s'en trouvent réduits d'autant. On peut toujours soutenir, bien sûr, que les prestations des caisses d'indemnisation sont des revenus et qu'à ce titre, ils doivent figurer dans le calcul du supplément du revenu garanti et de l'allocation du conjoint. Il ne faudrait jamais perdre de vue que les prestations des caisses d'indemnisation ont justement pour but d'indemniser une personne qui a été victime d'un accident. Et il faut songer aussi que les gens qui reçoivent ces prestations sont non seulement des personnes âgées, mais aussi des handicapés. Je trouve que ces modifications ont causé des ennuis inutiles à bien des vieillards.

J'ai bon espoir que le ministre du Revenu national (M. Busières) et le ministre des Finances (M. Lalonde) feront ce qu'il faut pour exclure les vieillards des modifications qui ont été apportées au projet de loi C-139.

* * *

● (1415)

LE DÉSARMEMENT

L'APPEL À LA PAIX D'ÉTUDIANTS DU MANITOBA

M. Lee Clark (Brandon-Souris): De temps à autre, monsieur le Président, une personne ou un petit groupe tente de réveiller notre conscience collective. C'est ce qu'a fait un groupe d'étudiants de 9^e année de Souris, au Manitoba. Dans le cadre de leur classe d'études sociales, ces 17 étudiants se sont intéressés particulièrement à l'actualité. Il va de soi qu'ils ont été bien affligés par toutes les tensions dans le monde, à tel point qu'ils ont éprouvé en tant que groupe un immense sentiment de futilité et d'impuissance.

Ils ont écrit aux chefs de gouvernement, aux ambassadeurs et à nos hommes politiques fédéraux et provinciaux pour leur dire à peu près ce qui suit: «A l'heure actuelle, nous voyons bien des choses que nous ne comprenons pas et nous éprouvons bien des sentiments que nous ne saurions exprimer». Plus loin: «Nous vous demandons de vous joindre à notre entreprise. Pourquoi vous? Parce que, étant donné vos fonctions, vous êtes des gens influents.»

Des propos comme ceux-là ne risquent pas de convaincre les superpuissances de s'entendre sur les aspects complexes d'un désarmement nucléaire bilatéral. Mais cette humble supplique en faveur de la paix de la part d'un groupe de jeunes étudiants intéressés à la question trouve en nous une certaine résonance. Elle nous rappelle que nos enfants sont probablement la meilleure raison pour laquelle nous, parlementaires, devons appuyer les efforts sincères de ceux qui veulent hâter l'avènement de la paix dans le monde.

Dans leur lettre, ces étudiants invitent tous les destinataires à se joindre à eux le 1^{er} janvier de l'année 2001 pour célébrer avec eux le progrès vers la paix dans le monde. Je suis bien décidé à être présent et j'espère sincèrement que nous aurons lieu de nous réjouir.